

CHINE

Quel avenir pour les droits humains en ce cinquantième anniversaire ?

Index AI : ASA 17/49/99

Embargo : 28 septembre 1999 à 00h01 TU

Alors que la République populaire de Chine (RPC) s'apprête à célébrer, le 1^{er} octobre 1999, son cinquantième anniversaire, de nombreux Chinois sont encore privés de leurs droits les plus fondamentaux.

« La Chine vient de traverser cinquante années de bouleversements politiques et de transformations économiques et sociales impressionnantes, a déclaré Amnesty International. Le cinquantième anniversaire de la RPC devrait être l'occasion pour le gouvernement d'examiner le passé et d'accentuer les réformes, afin que les droits des Chinois soient respectés à l'avenir. »

« Les dirigeants chinois doivent décider s'ils souhaitent qu'au cours des cinquante prochaines années la Chine soit gouvernée par la loi, la justice et le respect des droits fondamentaux des citoyens ou qu'elle conserve la réputation d'un pays où sont quotidiennement commises de graves atteintes aux droits les plus élémentaires et où les représentants de l'État bafouent régulièrement la loi. »

L'Organisation a publié, mardi 28 septembre 1999, une lettre ouverte dans laquelle elle demande aux autorités chinoises de mettre fin aux détentions arbitraires, à la torture et aux exécutions et de réformer dès maintenant en profondeur l'appareil judiciaire et le système d'application des lois.

« Comment la communauté internationale pourrait-elle accorder un crédit quelconque aux propos des autorités chinoises

lorsqu'elles assurent qu'elles vont respecter les normes internationales relatives aux droits humains alors qu'elles font exactement l'inverse dans la pratique ? », s'est interrogée Amnesty International.

Alors que la Chine a signé en 1997 et 1998 deux conventions internationales clés se rapportant aux droits humains, les autorités se livrent depuis la fin de l'an dernier aux opérations de répression de la dissidence non violente les plus brutales qu'ait connues le pays depuis 1989. Au nom de la « stabilité », elles arrêtent toutes les personnes qui osent exercer de manière pacifique leur droit à la liberté d'expression ou d'association. Certaines des personnes arrêtées sont condamnées à de longues peines d'emprisonnement pour « sub-version », aux termes de dispositions très floues relatives à la « sécurité nationale » adoptées en 1997.

« En quelques mois à peine, les autorités ont fait revenir le pays en arrière et créé une nouvelle génération de prisonniers d'opinion », a affirmé Amnesty International.

Parmi les personnes détenues se trouvent non seulement des membres du milieu des dissidents, identifié en tant que tel, mais aussi des personnes qui ont soulevé de nouvelles questions liées au travail, à l'environnement, à la corruption ainsi que des membres de groupes religieux. Les dernières victimes sont des fidèles du Falun Gong, mouvement spirituel interdit par le gouvernement en juillet 1999. Des centaines de personnes sont

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -

toujours incarcérées et des poursuites ont été engagées à l'encontre de certaines d'entre elles.

«L'égalité devant la loi garantie par la Constitution demeure un droit abstrait et la règle de deux poids deux mesures prédomine en matière d'application des lois. Les prisonniers politiques et les personnes arbitrairement détenues sur décision des autorités se voient systématiquement privés des quelques droits que leur accorde la législation chinoise, y compris le droit de consulter un avocat.

Les détentions illégales sont monnaie courante et les suspects de droit commun et les prisonniers sont très fréquemment torturés, partout dans le pays. Les policiers intimident et humilient les personnes placées en garde à vue ; ils frappent les détenus à coups de poing et de pied, les torturent à l'électricité, les pendent par les bras, les enchaînent dans des positions douloureuses et les privent de nourriture et de sommeil. Des cas de morts en détention des suites de torture sont signalés chaque année.

De nombreux policiers et gardiens de prison et de camps de travail font montre d'un mépris total à l'égard de la loi et des droits fondamentaux des prisonniers, parce qu'ils savent pertinemment qu'ils ne risquent guère d'être punis. Les hauts fonctionnaires, procureurs, juges et autres responsables, quant à eux, étouffent souvent les affaires de torture et ne prennent pas en compte les plaintes des victimes.

« La situation des minorités ethniques, dont un grand nombre aspirent à l'indépendance, est un des autres défis que devra relever la Chine au cours des cinquante prochaines années », a déclaré l'Organisation avant d'ajouter : « À l'heure actuelle, la rhétorique du gouvernement chinois sur la protection et le développement des minorités ne fait que cacher une répression brutale. »

Au Tibet et dans la région autonome du Xinjiang, les suspects politiques se voient

constamment privés des droits qui sont les leurs aux termes de la loi. Ils sont souvent détenus sans inculpation pendant des mois, privés du droit de consulter un avocat, torturés et jugés sommairement au secret, tandis que leur famille ne dispose d'aucune information sur le lieu où ils sont détenus et sur leur situation à l'égard de la loi.

Chaque année, plus de personnes sont exécutées en Chine que dans l'ensemble des autres pays du monde. Malgré les changements apportés à la législation en 1997, plus de 60 infractions, dont un grand nombre n'ont aucun caractère violent, sont toujours passibles de la peine capitale. En outre, de nombreuses condamnations à mort sont prononcées à l'issue de procédures pour le moins sommaires.

Selon les données, incomplètes, dont dispose Amnesty International, en 1998 au moins 2 600 personnes ont été condamnées à mort et 1 500 exécutées (ces exécutions ayant été confirmées). De 1990 à la fin de l'année 1998, l'Organisation a recensé plus de 25 400 condamnations à mort et plus de 16 000 exécutions, ces chiffres étant sans doute bien en deçà de la réalité.

Des erreurs judiciaires sont signalées chaque année en Chine. Elles concernent notamment des cas de personnes qui ont été condamnées à mort pour des crimes qu'elles n'ont pas commis, mais qui ont reconnu les faits sous la torture. Parfois, l'injustice est découverte avant que les victimes ne soient exécutées, parfois il est trop tard.

« La Chine a connu de grands changements économiques et sociaux au cours des vingt dernières années mais les droits civiques et politiques sont encore loin d'être respectés. Les restrictions qui continuent de frapper les droits fondamentaux ne font que renforcer l'isolement et les clivages sociaux qui nuisent à la stabilité ; elles freinent le développement de la Chine et la discréditent aux yeux de la communauté internationale », a conclu Amnesty International n

La version originale a été publiée
par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton
Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-
Uni. Seule la version anglaise fait
foi.

La version française a été traduite
et diffusée par les Éditions
Francophones d'Amnesty
International - ÉFAI -

Amnesty International
BULLETIN D'INFORMATIONS 180/99
28 septembre 1999

Pour obtenir plus d'information ou recevoir un exemplaire de la lettre ouverte, appelez le service de presse d'Amnesty International à Londres (Royaume-Uni), au : 44 171 413 5566, ou consultez notre site web à l'adresse suivante : <http://www.amnesty.org>

La version originale a été publiée
par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton
Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-
Uni. Seule la version anglaise fait
foi.
La version française a été traduite
et diffusée par les Éditions
Francophones d'Amnesty
International - ÉFAI -